

AIST – Réunion du bureau exécutif

Rabat le 7 juin 2010

Participants :

- ⇒ à Rabat : M. Nouredine Bensouda, président
M. Dominique Dallo, secrétaire général
- ⇒ par conférence téléphonique : Mme Rana Bou Karroum (Liban)
M. Bernard Limal (France)
M. Sergiy Kharchenko (Ukraine)
- ⇒ autres participants : M. Rachid Melliani et Mme Meriem Benkhouya (Trésorerie Générale du Royaume du Maroc)

La séance est ouverte à 10h30 par M. Bensouda, Trésorier Général du Royaume du Maroc et président de l'AIST.

1 – Information sur la situation financière de l'Association

Le secrétaire général fait un rapport sur la situation financière de l'association (dépenses/recettes depuis le 1^{er} juillet 2009 et trésorerie au 1^{er} juin 2010).

Le coût de l'organisation du séminaire à Paris en novembre 2009 s'est élevé à 42 000 €.

La trésorerie de l'Association est de 62 000 €.

2 – Cotisation et élargissement

Le secrétaire général fait un point sur les cotisations encaissées pour 2010 et souligne le retard – habituel - dans l'encaissement.

Le Bureau demande au secrétaire général de faire sans délai un courrier de rappel précisant à nouveau les règles de paiement des cotisations.

Le Bureau souhaite également qu'un rappel soit fait désormais systématiquement en début d'année.

Le Bureau discute ensuite des orientations stratégiques d'élargissement de l'Association.

Le secrétariat général rappelle les actions menées en faveur de l'élargissement à l'occasion :

- des contacts qu'il peut avoir avec des administrations étrangères ;

- des courriers de présentation de l'AIST et d'invitation à participer aux différentes actions organisées, adressés à de très nombreux pays (plus de 60 courriers pour le séminaire de Paris) ;
- des courriers spécifiques adressés par l'Ukraine au pays de la zone CEI et par le Liban aux pays de la Ligue Arabe. Le Liban signale cette dernière action, deux contacts en étant résultés : Emirats arabes unis et Koweït (ce dernier était présent à Paris et a confirmé son intention de rejoindre l'association).

Le bureau rappelle l'intérêt de pouvoir présenter l'association à un plus grand nombre de pays et souhaite :

- un mailing général ;
- une action spécifique auprès des grandes organisations susceptibles de servir de relais (Banque Mondiale, FMI, OCDE...).

3 – La communication

Elle revêt aujourd'hui deux formes : les outils de présentation de l'AIST et le site web.

La discussion est engagée sur les langues de travail. Le Bureau, après échanges de vues, conclut :

- o le français et l'anglais sont les langues de travail
- o le site web sera intégralement traduit dans ces deux langues
- o les outils de présentation (plaquette, page générale du site,) seront traduites en français, anglais, espagnol, arabe et russe.
- o Lors des séminaires, les travaux seront systématiquement traduits dans les deux langues de travail. L'utilisation de langues additionnelles sera examinée au cas par cas.

Une proposition en ce sens sera faite à la prochaine assemblée générale.

4 – création d'une base de données juridiques et fonctionnelles sur les Trésors

Le groupe de travail sur la réalisation d'une base de données juridiques et fonctionnelles sur les Trésors ne s'est pas encore réuni. Le Maroc rappelle sa disponibilité pour réaliser et circulariser un document de réflexion et d'orientation sur le sujet qui sera transmis aux membres du groupe (Maroc, France, Tunisie, Hongrie).

5 – le séminaire annuel

Le secrétaire général informe le Bureau exécutif de l'accord de la Slovénie pour accueillir en novembre 2010 le prochain séminaire de l'AIST.

La discussion s'engage ensuite sur les propositions de thèmes pour ce séminaire :

- o le Liban : les dépenses de l'Etat ainsi que la gestion de la dette et de la trésorerie ;
- o la France : la gestion financière des collectivités locales ;
- o l'Ukraine : les thèmes précédents et les marchés publics ;
- o le Maroc : la qualité des comptes des états financiers pour l'Etat et plus largement le secteur public .

La proposition d'amarrer le séminaire à une thématique en prise avec l'actualité financière des états est acceptée.

Le Bureau demande au secrétaire général :

- d'arrêter avec la partie slovène la date précise du séminaire (fin novembre) ;
- de rédiger une fiche de présentation et de mise en problématique du thème de la qualité des comptes publics qui devra être portée à la connaissance des membres du Bureau pour approbation dans les meilleurs délais.

6 - L'assemblée générale annuelle de l'Association

Elle aura lieu en parallèle du séminaire en Slovénie en novembre 2010. Le secrétaire général rappelle que cette assemblée doit décider du renouvellement du bureau exécutif. Il rappelle également que les statuts de l'association prévoient que le Président est élu pour 2 ans, rééligible 1 fois, ainsi que les vice-présidents.

En conséquence, le Maroc ne peut plus se représenter pour la présidence. De même, France, Liban et Madagascar ne peuvent briguer une nouvelle vice-présidence.

En revanche, il est précisé que les statuts autorisent le Maroc à postuler pour une vice-présidence et la France, le Liban et Madagascar pour la présidence.

Le secrétaire général précise que le Bureau peut également accueillir des membres observateurs en tant que de besoin.

Le Président souligne l'intérêt de maintenir dans le Bureau exécutif au moins une partie des membres historiques les plus actifs de l'association : il invite la France ou le Liban à se porter candidats à la présidence.

Les membres actuels du bureau exécutif devront se positionner rapidement sur leur volonté de poursuivre leur action au sein du bureau exécutif et sous quelle forme.

* * *

Des problèmes techniques n'ont pas permis à M. Kharchenko (Ukraine) de participer en direct à la réunion. Les observations de la vice-présidence ukrainienne ont néanmoins pu être transmises, par échange téléphonique direct, en fin de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance du bureau exécutif à 12h00